



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 janvier 2021

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt et un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Michel JARRASSIER– Mme Monique ARLOT– M. Serge RENAUD– Mme Brigitte LOUIS-DUPONT– MM. Jean-Pierre BINARD – Michel CARRETIER– Mme Maryvonne MOIGNER– MM. Jean-Michel AYRAULT– Vincent CHASTANET– Mmes Karine MAUTRET– Nathalie DELURET– Karyn THIAUDIERE– Céline LOUAIL– MM. Anthony GABIROT– Anthony THIMONIER.

Mme Céline LOUAIL et M. Anthony THIMONIER ont été désignés en qualité de secrétaires de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ce procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - BP 2021 : délibération autorisant Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement de 2021 ;
- 2 - Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'une citerne de récupération d'eau de pluie ;
- 3 - Renouvellement de la ligne de Trésorerie pour 2021 ;
- 4 - Numérotage des voies dans les villages ;
- 5 - Bons vacances CPA Lathus - convention de partenariat avec la CCVG - Année 2021 ;
- 6 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- 7 - Questions diverses.

1 – BUDGET PRINCIPAL : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5 110.00 € (< 25% x 861445.84 €), répartis comme suit :

Opération 132 : ÉQUIPEMENT MAIRIE (art. 2184)

- Acquisition de 2 armoires fortes ignifuges 5 110.00 Euros
(1 pour les registres d'Etat-civil – 1 pour les dossiers du personnel)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres (vote à main levée) d'accepter la proposition de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour l'acquisition d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'acquisition d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'Etat une subvention DETR 2021 pour le financement de ces travaux, selon le plan de financement présenté ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût des travaux HT	6 361.00 €	DETR (30% montant HT travaux)	1 908.00 €
		Département - ACTIV – Volet 3 (30% montant HT travaux)	1 908.00 €
		Autofinancement	2 545.00 €
Montant total HT	6 361.00 €	Montant total HT	6 361.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **ADOpte** le plan de financement présenté.

3 - Renouvellement de la ligne de Trésorerie pour 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, adjoint aux finances, qui expose les termes du contrat Ligne de Trésorerie du Crédit Agricole :

Montant : 300 000 €

Durée : 1 an (du 01/01/2021 au 31/12/2021)

Taux : index variable * Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00%, auquel s'ajoute une marge de 0.91%

soit à ce jour **0.00% + 0.91% = 0.91%**

Commission d'engagement : 450 € (0.15% du montant total de la ligne) avec un minimum de perception de 120€.

Monsieur Serge RENAUD précise que le montant de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € est sollicité pour permettre la couverture du besoin financier ponctuel entre le paiement des fournisseurs et le versement des subventions au budget communal. Ces opérations concernent notamment les travaux de restructuration de la salle Maigret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou une ouverture de crédit d'un montant maximum de 300 000 €, d'une durée d'un an, telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie.

4 – Numérotage des voies dans les villages.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre BINARD, qui explique que la numérotation des voies dans les villages a débuté il y a quelques années à La Font, La Genebrière, aux Brousses, et va se poursuivre en 2021 à Fleuransant, La Carte Pinsonnette et chez Marchelet.

Monsieur BINARD précise que les plaques de numérotage sont à la charge de la Commune, et seront posées par les agents municipaux.

Il est proposé de valider le principe de procéder au numérotage des voies dans les villages de la Commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **VALIDE** le principe de procéder au numérotage des voies dans les villages de la Commune ;

- **AURORISE** l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Bons vacances CPA Lathus - convention de partenariat avec la CCGV - Année 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Brigitte LOUI DUPONT, qui expose :

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe conventionne depuis plusieurs années avec le CPA Lathus pour favoriser l'accès des enfants du territoire aux camps d'été, et par délibération du Conseil communautaire du 5 novembre 2020, a voté une participation à hauteur de 50 €uros par

enfant et qu'elle invite les communes membres à délibérer et à fixer, si elles le souhaitent, un montant complémentaire.

Il est proposé d'accepter l'opération de partenariat avec le CPA Lathus et de fixer la participation communale à hauteur de 50 €uros par enfant résidant sur la commune qui fréquenteront le centre de vacances durant l'été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** à **50 €uros** la participation communale par enfant, résidant sur la commune, qui fréquentera le centre de vacances durant l'été 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

6 – RESSOURCES HUMAINES : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

Le législateur souhaite mettre en place un dispositif plus encadré qu'auparavant, au niveau national et au sein des trois fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière) afin de réduire les dysfonctionnements dans les services.

La Commune a déjà mis en place, depuis plusieurs années, une procédure afin que les agents puissent déclarer leurs heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires effectuées sont payées, ou remplacées par un repos compensateur.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la mise en place des IHTS selon les modalités de réalisation des heures supplémentaires citées par décret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

Séance levée à : 21h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.